



Mont-Laurier

**AVIS PUBLIC**  
**Projet de règlement numéro 340-2**  
**Règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le**  
**versement d'une allocation de départ au maire**

**AVIS PUBLIC** est donné, conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, à tous les contribuables de la Ville, qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement portant le numéro 340-2 intitulé « Règlement modifiant les articles 1 et 4 du règlement numéro 340 relatif au traitement des élus » a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 juin 2022.

Ce règlement, dont l'effet est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022, fixe, pour l'année 2022, la rémunération de base annuelle du maire à 75 299,99 \$ et celle de chaque conseiller à 20 428,01 \$. En plus de cette rémunération, chaque élu aura droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de cette rémunération, jusqu'au maximum prévu par la Loi. Le tableau ci-dessous montre qu'elles étaient la rémunération et l'allocation de dépenses applicables aux membres du conseil avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et celles proposées :

	RÉMUNÉRATION DE BASE		ALLOCATION DE DÉPENSES	
	MAIRE	CONSEILLERS	MAIRE	CONSEILLERS
Actuellement en vigueur	66 299,99 \$	16 928,01 \$	17 401,00 \$	8 464,01 \$
Proposées pour 2022	75 299,99 \$	20 428,01 \$	17 546,00 \$	10 214,00 \$

La rémunération proposée sera indexée de 2 %, pour chaque exercice financier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le conseil municipal prévoit adopter ledit règlement lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le 1<sup>er</sup> aout 2022 à 18h30**  
**à la salle du conseil située au 300, boulevard Albiny-Paquette**

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques situé au 300, boulevard Albiny-Paquette, pendant les heures d'ouverture, ou sur le site Internet de la Ville, au <https://www.villemontlaurier.qc.ca/vie-municipale/reglements-municipaux>.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 22<sup>e</sup> jour de juin 2022.  
Stéphanie Lelièvre, greffière